

Concrete Work – Concrete Burns Fatality File – French



Un Ouvrier du Bâtiment est Brûlé par du Caustic Curing Concrete

Le 26 avril 2004, l'employé n° 1, un ouvrier du bâtiment, effectuait un travail appelé « mucking », c'est-à-dire qu'il marchait dans du béton mouillé, étalant le béton avec une pelle pour le niveler pour les finisseurs de ciment, lorsqu'il a été brûlé aux jambes et aux chevilles par du béton en cours de durcissement. Le projet en question était une ligne de tramway construite par Stacy and Witbeck Inc. à San Diego, en Californie. Il s'agissait d'un coulage en profondeur, ce qui obligeait les employés à marcher dans le béton pour l'étaler, le vibrer et le finir. Ils marchaient sur un tapis de barres d'armature de 3 pouces et la coulée avait une profondeur de 18 pouces et une largeur de 10 pieds. En marchant dans le béton, la surface du béton mouillé arrivait au niveau du mollet, sous le genou, pour la plupart des travailleurs. En raison de la taille inhabituelle de la coulée et des risques liés au fait de marcher dans le béton, l'équipe a été convoquée à une réunion avant le début de la coulée et il lui a été rappelé de porter des bottes de pluie en caoutchouc par-dessus ses chaussures, de fermer les bottes avec du ruban adhésif pour empêcher le béton d'entrer et de se laver immédiatement lorsque sa peau entrait en contact avec le béton mouillé. L'équipe ayant besoin d'aide supplémentaire, le contremaître général appelle une autre équipe et demande qu'un autre ouvrier soit envoyé sur le site de coulage. Cet ouvrier, l'employé n° 1, n'avait aucune expérience du risque de brûlure caustique du béton mouillé et n'est arrivé sur le site de coulage qu'après la fin de la réunion préalable au travail et le début du coulage. Il a tenté d'entrer dans la coulée avec des bottes de travail normales, a été arrêté, a reçu une paire de bottes de pluie usagées appartenant à un autre travailleur et est retourné à la coulée. Les superviseurs, qui s'occupaient de la finition du ciment, ont déclaré qu'ils n'avaient pas vu ce qui était arrivé à l'ouvrier par la suite. L'employé n° 1 a déclaré que ses bottes n'arrêtaient pas de se détacher et qu'il avait fini par en enlever une pour continuer à travailler dans le béton mouillé, jusqu'au mollet. Au bout de quatre heures, il a signalé sa brûlure au contremaître général et a quitté le chantier sans se laver. Un tuyau d'arrosage se trouvait à une centaine de mètres de la zone de coulage. L'employé n° 1 a déclaré qu'il ne savait pas où se trouvait le tuyau d'arrosage. Il s'est lavé chez lui après son départ. L'employé n° 1 a subi des brûlures au troisième degré à la cheville droite et à d'autres endroits de la partie inférieure de la jambe. Il a été hospitalisé et est resté dans le service des brûlés pendant une semaine après l'opération.